Audio's Culture, SARL, 12 rue de la Part-Dieu, 69003 Lyon. SIRET 753 372 325 00021. Enregistré sous le numéro 82 69 12338 69 auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Conditions générales de vente

Objet

Les présentes conditions s'appliquent à toutes les formations vendues par Audio's Culture, SARL au capital de 4 000 €, 12 rue de la Part-Dieu, 69003 Lyon, RCS Lyon 753 372 325, déclaration d'activité n° 82 69 12338 69. Toute inscription vaut acceptation de ces conditions. Elles priment sur les conditions d'achat du client, sauf accord écrit contraire. En cas de contradiction avec la convention de formation signée, la convention prévaut.

Le client est la personne physique ou morale qui commande la formation. Le stagiaire est la personne qui la suit.

Formations

Nos formations sont des actions de formation au sens de l'article L6313-1 du Code du travail. Chacune fait l'objet d'un programme qui précise les objectifs, le public, les prérequis, la durée, les méthodes, les moyens, les modalités d'évaluation et le prix. Audio's Culture peut refuser une inscription si les prérequis ne sont pas remplis.

Inscription

L'inscription suit un entretien d'admission. Elle devient définitive à la signature de la convention de formation (ou du contrat de formation pour un particulier qui finance lui-même) et, en cas de financement, à la réception de l'accord du financeur.

Délai de rétractation

Le particulier qui finance lui-même sa formation dispose de 10 jours à compter de la signature du contrat pour se rétracter, par lettre recommandée avec avis de

réception (article L6353-5 du Code du travail). Ce délai est porté à 14 jours pour un contrat conclu à distance ou hors établissement (article L221-18 du Code de la consommation). Aucune somme ne peut être exigée avant la fin du délai de rétractation, et l'acompte ne peut dépasser 30 % du prix (article L6353-6 du Code du travail).

Prix et paiement

Les prix sont indiqués en euros hors taxes, majorés de la TVA au taux de 20 %. Ils couvrent la formation, les supports et la mise à disposition du matériel. Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas du stagiaire restent à sa charge.

Les factures sont payables à réception, par virement ou par chèque à l'ordre d'Audio's Culture. Un paiement échelonné peut être prévu dans la convention. En cas de retard, des pénalités égales au taux de refinancement de la Banque centrale européenne majoré de 10 points sont dues, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement pour les clients professionnels (articles L441-10 et D441-5 du Code de commerce).

Prise en charge par un financeur

Il appartient au client de demander la prise en charge avant le début de la formation et d'indiquer à Audio's Culture le nom et les coordonnées du financeur au plus tard le premier jour. Dans ce cas, Audio's Culture facture directement le financeur (subrogation). Si le financeur ne prend en charge qu'une partie du coût, le reste est facturé au client.

L'inscription d'un stagiaire dont la formation dépend d'un financement est conditionnée à l'obtention de cet accord : en cas de refus, aucune somme ne lui est réclamée, sauf s'il décide de maintenir son inscription à ses frais.

Annulation, absence, abandon

Toute annulation par le client se fait par écrit. Si le client renonce avant le début de la formation, hors délai de rétractation :

- plus d'un mois avant le début : 50 % du prix hors taxes est dû

- entre un mois et deux semaines avant le début : 70 % du prix hors taxes est dû
- moins de deux semaines avant le début : 100 % du prix est dû

Ces sommes, dues à titre de dédit, ne peuvent pas être prises en charge par un financeur. En cas de force majeure dûment reconnue, seules les heures effectivement suivies sont dues, au prorata du prix prévu.

En cas d'absence ou d'abandon en cours de formation, seules les heures réalisées sont facturées au financeur ; les heures non réalisées du fait du stagiaire peuvent être facturées au client à titre de dédit. Un stagiaire qui interrompt sa formation pour raison médicale ou familiale peut la terminer en priorité sur une session suivante.

Audio's Culture peut reporter une formation en cas d'indisponibilité du formateur ou de force majeure. Le stagiaire choisit alors entre une nouvelle date et le remboursement des sommes versées.

Convocation et documents

Le stagiaire reçoit une convocation au plus tard une semaine avant le début de la formation, avec le livret d'accueil et le règlement intérieur. À la fin de la formation, il reçoit un certificat de réalisation et une attestation de fin de formation (article L6353-1 du Code du travail).

Propriété intellectuelle

Les supports remis pendant la formation sont protégés. Le client et le stagiaire s'interdisent de les reproduire, les diffuser ou les utiliser pour animer des formations sans l'accord écrit d'Audio's Culture.

Télécharger

Télécharger les conditions générales de vente (PDF).

Données personnelles

Les données transmises sont traitées comme indiqué sur la page Données personnelles et cookies.

Réclamations et litiges

Toute réclamation peut être adressée selon la procédure de réclamation. Les présentes conditions sont soumises au droit français. À défaut d'accord amiable, le tribunal compétent est celui de Lyon pour les clients professionnels ; pour les particuliers, les règles légales de compétence s'appliquent.

Page mise à jour le 25 novembre 2026.